

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Salika Wenger*

*Date de dépôt: 6 octobre 2005
Messagerie*

Interpellation urgente écrite **L'Université : un Etat dans l'Etat**

Quelles procédures pour les nominations ?

Quelles possibilités de recours ?

Quelles garanties pour les recourants de ne pas voir leur carrière mise en difficulté ?

Trente ans de politique de recrutement « par affinité », par « connaissance », par « cooptation » ont créés des rentes de situations qui ne sont plus admissibles dans l'Université moderne. Les membres du corps intermédiaires sont soumis aux caprices (stratégies et coalitions de pouvoir fluctuantes) du corps professoral. Mobbing, pressions, découragements sont des pratiques de plus en plus dénoncées dans l'Université de Genève particulièrement par les femmes.

Les problèmes :

1. Le pouvoir du corps professoral à l'université de Genève est trop important et discrétionnaire.
2. Aucune évaluation sérieuse des personnes déjà en poste n'est prévue comme dans toutes les Universités du monde.
3. Le corps professoral est dans presque toutes les instances de choix : juge et partie.
4. Aucune participation efficace du corps intermédiaire et des étudiants n'est prévue dans le débat sur les nominations.

5. Aucune instance de médiation neutre n'existe qui permette de régler les conflits de pouvoir et de personnes : le DIP, le bureau d'Égalité du canton, se disent impuissants devant l'Université.
6. Le rectorat se dit impuissant devant le pouvoir des doyens des facultés
7. Les doyens se disent impuissants devant la souveraineté des professeurs ordinaires. Chacun se renvoyant la balle on ne sait pas qui décide in fine.
8. Pas de transparence sur la sélection des dossiers parce que pas de transparence sur la sélection des commissions de sélection.
9. Pas de critères clairs pour les nominations et les directives concernant celles-ci sont opaques ou inexistantes (voir Art. 42 al 7. de la loi sur l'université). Ne devraient-elles pas être diffusées pour le moins auprès des personnes intéressées (c'est-à-dire les membres du corps intermédiaire qui sont sensés être des candidats potentiels aux postes de professeur) ?
10. Pas de garanties pour les personnes qui tentent de se défendre ou qui recourent de n'être pas mises en difficultés dans leur carrière.

Ces constats témoignent d'une réalité médiévale du fonctionnement de l'Université propice à toutes les dérives. Si comme il se doit l'université bénéficie d'une totale indépendance académique- au sens des thèmes scientifiques abordés- cela ne devrait toutefois pas lui permettre de transgresser les normes d'engagements nécessaires au bon fonctionnement de l'institution. A cet égard l'Alliance de Gauche demande aussi que la commission de contrôle de gestion soit saisie d'une demande d'audit concernant : les méthodes de nomination, d'évaluation et de gestion des conflits de travail au sein des facultés de l'Université de Genève.